



Genève, le 30 avril 2024

Discours de Monsieur le procureur général Olivier Jornot lors du compte rendu public de l'activité du Pouvoir judiciaire en 2023

Madame la Présidente du Grand Conseil,

Madame la Représentante permanente adjointe de la Suisse auprès des Nations Unies,

Madame la Conseillère d'Etat,

Messieurs les Conseillers nationaux,

Madame et Monsieur les Juges fédéraux,

Monsieur le Consul général de France,

Madame la Présidente de la Commission administrative des autorités judiciaires
neuchâteloises,

Madame la Présidente du Tribunal cantonal vaudois,

Monsieur le Procureur général du canton de Vaud,

Monsieur le Procureur général suppléant de la Confédération,

Madame la Première présidente de la Cour d'appel de Chambéry et Monsieur le Substitut du
Procureur général,

Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains et Monsieur le Procureur
de la République,

Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil,

Monsieur le Président et Mesdames les Membres du Conseil supérieur de la magistrature,

Mesdames et Messieurs les Présidents, Vice-présidents de juridiction et Premiers
procureurs,

Mesdames et Messieurs les Magistrats, Chers collègues,

Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Magistrats de la Cour des comptes,

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux de la Cour suprême zurichoise, de l'Ordre
judiciaire vaudois, du Pouvoir judiciaire neuchâtelois et du Pouvoir judiciaire genevois,

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux adjoints et Directeurs du Pouvoir
judiciaire,

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux, Secrétaires généraux adjoints, Directeurs
généraux et Directeurs de l'administration cantonale et des établissements publics,

Madame la Commandante de la police, Monsieur le Commandant adjoint, Monsieur le Chef
d'état-major, Messieurs les Chefs de la gendarmerie et de la police judiciaire, Madame et

Messieurs les Chefs d'unité et de l'IGS, Monsieur le Chef des commissaires, auxquels j'associe Madame la Commandante de la police municipale de la Ville de Genève, les représentants du centre de coopération policière et douanière ainsi que les représentants de l'office cantonal de la détention et des établissements pénitentiaires,
Monsieur le Président de la Commission du barreau,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'ordre des avocats, de l'association des juristes progressistes et de la fédération genevoise "médiations",
Monsieur le Président de l'Ecole d'avocature,
Madame la Présidente de la Chambre des relations collectives de travail,
Madame la Présidente de l'association des magistrats du Pouvoir judiciaire,
Madame la représentante de l'association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire,
Mesdames les Co-présidentes de l'association des fonctionnaires et employés du Pouvoir judiciaire,
Chers invités, chères invitées,
Mesdames et Messieurs,

Que faites-vous là ? Que venez-vous faire dans cette galère judiciaire ?

Mesdames et Messieurs les invités, vous savez pourquoi vous êtes là. Certes, la justice est d'abord une autorité qui rend des décisions et qui prononce des jugements. Le juge applique la loi avec rigueur, qui n'exclut pas l'humanité, pour reprendre les termes de notre beau serment, mais il fait tout cela avec une certaine distance. Il se méfie de la gestion, de la communication et de l'administration.

Mais la justice, ce n'est pas seulement le rôle d'autorité, c'est aussi le travail avec les autres. Pour certaines juridictions, c'est le pain quotidien. Le Ministère public avec la police, le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant avec le service de protection des adultes et le service de protection des mineurs ou encore le Tribunal des mineurs avec tout le réseau qui l'accompagne.

Et au-delà de ces collaborations quotidiennes, il y a, en amont, la participation au processus législatif, source de nombreuses frustrations. Il y a le travail sur des projets avec l'administration, je pense notamment à des travaux avec le département des institutions ou d'autres départements, qui mobilisent les juridictions et qui nous font non plus jouer le rôle de l'autorité distante, mais être partie prenante, qui nous font mouiller nos chemises.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, voilà pourquoi vous êtes ici. C'est pour que nous puissions vous remercier. Vous remercier de ce travail que nous avons pu accomplir ensemble et aussi pour revenir sur ce que nous avons fait en 2023, ce que nous avons fait avec vous ou grâce à vous et à cela, j'associe pleinement l'office cantonal des bâtiments, pour lequel le Pouvoir judiciaire a une infinie tendresse, malgré tout.

Madame la Conseillère d'Etat, vous avez pris vos fonctions l'an dernier et vous avez rapidement trouvé vos marques. De l'eau a coulé sous les ponts depuis cette année 2005 où nous étions entrés ensemble sur les bancs du Grand Conseil. Vous n'avez pas beaucoup changé. Nous nous sommes donc retrouvés avec plaisir. Vous faites partie de ces gens dont

il n'est pas nécessaire d'essayer de deviner l'avis. J'aimerais souligner aussi le fait que vous avez d'emblée manifesté un intérêt marqué pour les questions judiciaires et vous avez proposé, ce qui nous a dans un premier temps quelque peu chamboulés avant que nous ne saisissions au vol votre proposition, d'être davantage que par le passé l'ambassadrice du Pouvoir judiciaire au Conseil d'Etat. Et il est vrai, que dans certains débats, je pense en particulier aux débats budgétaires, il est bon de savoir que nous avons un représentant qui défend nos intérêts et qui les soutient auprès de ses collègues. Et cela, dans le respect de l'indépendance de la justice. Je vous remercie d'avoir proposé d'assumer ce rôle.

Nous avons travaillé ensemble déjà sur de nombreux dossiers. Nous avons notamment travaillé, avec la police, sur la politique criminelle commune qui, dans sa version précédente, arrivait à échéance et que nous aurons le bonheur de présenter prochainement, après son adoption par le Conseil d'Etat. Je me réjouis, Madame la Conseillère d'Etat, de la suite de notre collaboration.

Monsieur le Bâtonnier, c'est une grande journée pour vous, longue journée, puisque c'est ce soir qu'a lieu l'assemblée générale de l'ordre des avocats, qui marque la fin de votre bâtonnat. Je vais décrire la manière dont nous avons travaillé pendant ces quelques années, d'abord en commençant par la version officielle, celle dont vous pourrez vous prévaloir et qui permettra de garantir votre intégrité physique lors de votre assemblée : nos relations ont été exécrables, vous avez été en opposition frontale avec tout ce que le Pouvoir judiciaire a proposé et vous n'avez pas hésité, à l'instar d'autres membres de l'ordre, à marquer votre mépris pour la magistrature et son incompétence. Bref, je suis très heureux que nous soyons arrivés au bout. Ça, c'est la version officielle, faites-en l'usage que vous voulez.

La vérité est évidemment très différente. Nous avons eu d'emblée une relation apaisée, une relation de franche collaboration, qui avait été initiée par votre prédécesseur. Nous avons, Monsieur le Bâtonnier, pu travailler ensemble sur bien des sujets. Vous ne vous êtes pas couché devant le Pouvoir judiciaire, vous avez même laissé la commission de droit pénal de l'ordre faire des propositions ébouriffantes aux commissions parlementaires sans les brider, c'est dire si vous avez gardé votre indépendance. Mais je suis heureux de l'esprit constructif dans lequel nous avons travaillé. Je vous remercie et je vous souhaite une très belle assemblée ce soir, avec un cortège de louanges bien mérité.

Chers invités, je m'adresse évidemment toujours aux représentants de la justice française qui nous font l'amitié de se déplacer jusqu'à nous. Chaque fois, j'insiste sur l'importance de la coopération transnationale, qui est intense. Nous avons notamment tenu à Genève en 2023 la réunion des procureurs généraux de la région frontalière suisse et française. Nous avons pu initier, à cette occasion, différents chantiers de coopération notamment dans le domaine de l'entraide internationale en matière pénale. Nous avons pu aussi continuer les travaux, dans le cadre du comité mixte en charge de la gestion du CCPD, visant à la révision de l'accord de Paris, cet accord de coopération en matière judiciaire, policière et douanière, qui est un peu notre bible et notre passeport pour le travail transfrontalier. Nous avons pu constater à cette occasion ce que nous savions déjà: à savoir que Berne, c'est loin, mais que Paris, c'est encore plus loin. Je me réjouis que ces travaux prennent une certaine vitesse de croisière. Enfin, nous accueillerons bientôt les journées judiciaires du Léman, qui seront une occasion d'associer l'ensemble des juridictions, pas seulement pénales, à ce travail transfrontalier.

À nos collègues des autres cantons suisses ou de la Confédération, j'aimerais dire et rappeler ce que j'ai déjà dit par le passé, à savoir que le projet Justitia 4.0 nous a rapprochés. Il nous a fait découvrir que nous avons des interlocuteurs qui connaissaient les mêmes difficultés ou qui devaient développer les mêmes projets. Cela a conduit à de très intéressants échanges et à de très fructueuses collaborations entre les autorités judiciaires des cantons. Et cela nous a permis aussi de constater, j'en ai fait l'expérience dans les

différents comités nationaux auxquels je participe, à quel point la notion d'autonomie cantonale et de fédéralisme est de plus en plus battue en brèche, à quel point on veut nous vendre des solutions qui devraient nécessairement être uniformes dans toute la Suisse.

Les Chambres fédérales ne sont pas en reste dans ce domaine et l'administration aussi, voire les gouvernements de certains cantons qui seraient prêts au nom de l'efficacité à renoncer à leur autonomie. Ce sont généralement des cantons plutôt orientaux, les cantons romands, eux, restant fidèles à l'idée que le fédéralisme fait partie du génie de la Suisse. Pour ma part, je dois dire que je suis inquiet lorsque j'entends par exemple, et je dis cela à l'attention des magistrats présents dans la salle, que pour des raisons évidentes d'efficacité, il faudrait à terme n'avoir plus qu'un seul programme de gestion des procédures pour toute la Suisse. Quand je vois les débats que nous pouvons avoir à Genève pour modifier telle ou telle fonctionnalité de notre application, l'idée qu'elle puisse être conçue dans quelque officine privée de je ne sais quel canton ne fait évidemment que m'inquiéter.

Mesdames et Messieurs, j'ai indiqué tout à l'heure que nous nous efforçons de participer, non pas aux débats politiques qui ne relèvent pas de notre domaine, mais aux travaux législatifs pour tenter, ici et là, de prendre influence lorsque nous sommes directement concernés. Nous l'avons fait avec un succès que l'on peut qualifier de mitigé avec le code de procédure pénale, mais je ne vais évidemment pas m'en prendre aux élus fédéraux qui sont là aujourd'hui et qui n'ont pas participé à la réforme de ce code. S'ils sont totalement innocents de ce qui s'est passé à cette époque, d'autres sont un peu plus coupables. Nous avons pu constater dans le cadre des travaux de réforme du CPP que l'ensemble des autorités de poursuite et des justices cantonales souffraient de la difficulté de plus en plus grande à conduire les procédures pénales en raison de ce code et en raison de la multiplication des normes pénales à appliquer et cela nous a donné l'occasion de constater que c'était un phénomène qui touchait toute la Suisse.

A tel point que la conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a récemment lancé un mandat visant à étudier la surcharge des autorités pénales, pour essayer de comprendre le phénomène et pour voir comment il serait possible de l'endiguer. Un communiqué de presse a d'ailleurs été diffusé à l'occasion du lancement de ce mandat. Nous nous réjouissons de voir quels seront les résultats de cette étude. Je ne suis pas sûr que toutes les pistes évoquées à cette occasion soient toutes à emprunter avec le même enthousiasme, notamment lorsqu'on nous indique que l'une des façons de remédier à la surcharge de la justice serait d'y introduire l'intelligence artificielle. Pour ma part, je ne suis pas convaincu que l'intelligence naturelle et que le raisonnement humain doivent être sacrifiés sur l'autel de l'efficacité.

Parfois, nous obtenons, lorsque nous participons aux travaux parlementaires, des succès. Parfois, nous essayons de graves échecs. L'un des plus gros échecs essayés récemment, alors passé inaperçu, c'est le message du Conseil fédéral sur le harcèlement obsessionnel, le *stalking*. Les autorités judiciaires essuient à longueur d'année des critiques selon lesquelles elles ne prendraient pas suffisamment en compte l'intérêt des victimes. Bien que nous ayons clairement indiqué qu'il s'agissait d'une très mauvaise idée, les chambres fédérales vont débattre d'une norme sur le harcèlement qui institue une infraction de résultat. Quand je dis nous, c'est aussi bien le Pouvoir judiciaire genevois que la conférence suisse des ministères publics. Pourquoi? Parce que faire du harcèlement une infraction de résultat, c'est s'assurer qu'il faudra faire porter l'instruction sur le comportement de la victime, qui devra démontrer qu'elle a dû modifier son comportement en raison du harcèlement dont elle a fait l'objet. Ce n'est pas dans l'intérêt des autorités judiciaires, mais surtout, Messieurs les Conseillers nationaux, ce n'est pas dans l'intérêt des victimes.

Mesdames et Messieurs, en 2023, le Pouvoir judiciaire a rempli sa mission. Nous avons tenu, malgré une augmentation du contentieux dans plusieurs juridictions. Ce succès, nous

le devons aux magistrats et collaborateurs, à qui j'ai eu l'occasion de le dire hier lors du compte rendu interne au Pouvoir judiciaire : je le redis aujourd'hui aux présidents et vice-présidents et premiers procureurs, ainsi qu'aux autres magistrats présents dans cette salle et aux représentants de l'administration du Pouvoir judiciaire. Mais ce succès, nous le devons aussi à tous ceux qui travaillent avec la justice, tous ceux que vous représentez aujourd'hui en tant qu'invités, donc à vous tous.

Vive la Justice genevoise et vive la République et canton de Genève !

Olivier Jornot
Procureur général